

#Solutions - La ligne du temps

1923 : Le code pénal interdit toute information et toute publicité sur les moyens contraceptifs mais n'en interdit pas la vente

1952 : Création, à Bombay, de la Fédération Internationale pour le Planning Familial (IPPF)

1948 : Le droit de vote est enfin accordé aux femmes sans restriction

1956: Invention de la pilule contraceptive par le Dr Gregory Pincus (USA)

1960 : Création du premier centre de planning familial à Gand

1962 : Création des premiers centres de planning familial à Bruxelles et en Wallonie

1968: Mai 68 désigne une période durant laquelle se sont déroulés, en France, des manifestations étudiantes et des grèves générales. Mouvement qui a initié une remise en cause des institutions traditionnelles

1973: Affaire «Peers», du nom du gynécologue emprisonné pour avoir pratiqué des avortements. Sous la pression populaire, l'interdiction de l'information et de la publicité pour la contraception est levée et la pilule est autorisée comme moyen contraceptif

1985 : L'apparition du SIDA contraint à revoir la place, fort maigre, donnée jusque-là à l'éducation sexuelle et affective

1990 : Dépénalisation partielle de l'interruption volontaire de grossesse

2000 : Accès à l'avortement médicamenteux dans les centres de planning familial

2001 : Délivrance de la pilule du lendemain sans ordonnance

2003: Remboursement de l'interruption de grossesse par l'INAMI

2004 : Remboursement majoré des moyens de contraception pour les jeunes filles de moins de 21 ans

2008 : Préservatifs et pilule du lendemain disponibles gratuitement en centres de planning familial à Bruxelles

2010 : Préservatifs et pilule du lendemain disponibles gratuitement en centres de planning familial en Wallonie

2012 : Toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont tenues d'organiser l'éducation relationnelle, affective et sexuelle pour leurs élèves

2018 : Modification de la loi IVG: L'état de détresse motivant l'acte ne doit plus être invoqué et le délai de réflexion de 6 jours est maintenu sauf s'il existe une raison médicale urgente

